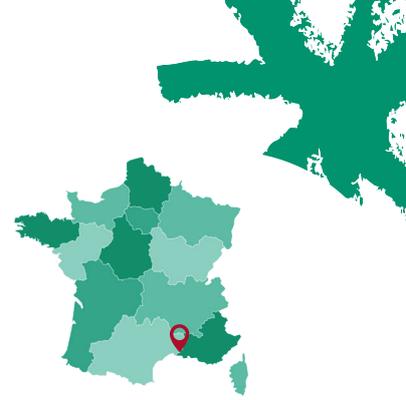




S'intégrer au PAT du Pays d'Arles pour faire le lien entre bassin de production et de consommation



© PNRC

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1970
- Date de création du PAT: 2017
- Superficie du PNR : 101 000 ha
- Superficie du PAT : 145 000 ha de terres cultivées
- Population du périmètre du PAT : 2 millions d'habitants
- Nombre de communes du PAT : 121
- Population du PNR de Camargue : 10 000 habitants
- Nombre de communes du PNR : 3
- Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Département concerné : Bouches du Rhône
- Type de territoire : Delta du Rhône, zones humides et lagunes, territoire rural
- Ville porte : Arles



INTRODUCTION

Le territoire de Camargue, situé au delta du Rhône, est caractérisé par une salinité importante aux abords de la mer et même au-delà, ainsi que par un terrain propice aux cultures inondées. Le riz (IGP) est donc la production agricole dominante, avec 14 428 hectares cultivés en 2019. A l'ouest du territoire, les sols sont plus sableux ce qui favorise la culture de vigne et des asperges, tandis qu'au nord dans les parties plus sèches, prévalent les cultures maraîchères et de légumineuses, l'arboriculture y est un peu présente. Les terres cultivées représentent 50 000 hectares au total. L'élevage est également privilégié sur le territoire, notamment la viande de taureau AOP, ainsi que la production de fruits de mer (huîtres).

Le riz de Camargue, qui représente la plus grosse production du territoire, est exporté à l'international. La production de viande est quant à elle consommée plus localement.

L'agriculture biologique représente 10% environ de la production totale (autant en céréalier qu'en élevage). Même si l'offre de produits locaux est importante, le manger local est encore peu développé, il y a encore peu de points de vente à la

ferme ou d'AMAP pour permettre de structurer cette dynamique.

Le Parc de la Camargue a participé à la création du Projet Alimentaire Territorial des Bouches-du-Rhône, porté par la Métropole Aix Marseille et le Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles. Pour le Parc, ce partenariat fait sens dans la mesure où le Pays d'Arles comporte des communes importantes alors que le Parc n'est composé que de villages. Au niveau du PAT, le Parc est un relai entre les producteurs et les autres acteurs du PAT, et repère notamment les agriculteurs du territoire.

Avec le PAT, le Parc entend :

- Développer les circuits courts en valorisant la production locale et les produits du territoire
- Concrétiser les actions liées à l'alimentation dans le Parc.
- Assurer le lien entre producteurs et consommateurs

Le PAT de la métropole et du Pays d'Arles a été labellisé par le Ministère de l'Agriculture et de

l'Alimentation le 14 février 2020. Au niveau national, 20% des PAT font l'objet de cette reconnaissance officielle. Ce label représente un marqueur fort pour la feuille de route de la politique alimentaire du territoire à venir.

➤ ACTIONS

Le Parc a développé de nombreuses initiatives dans le domaine de l'agroécologie.

Afin de développer des pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement, le Parc a retenu sur son territoire trois objectifs à long terme :

1. Préserver les milieux humides et leur biodiversité
2. Maintenir les cultures irriguées par submersion et assurer une bonne gestion de l'eau
3. Renforcer le lien entre céréaliculture et élevage.

Ces objectifs s'inscrivent dans les ambitions suivantes de la Charte 2011/2025 du Parc :

- ➔ Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts prévisibles du changement climatique
- ➔ Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Dans ce contexte, le Parc de Camargue développe diverses actions :

- Le Parc est animateur d'un Projet Agro-environnemental et climatique. En 2015, les MAEC concernaient 185 exploitations agricoles, 784 mesures surfaciques, réparties sur 16 213 ha.

- La marque Valeurs Parc permet de mettre en valeur les produits locaux ainsi que des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Aujourd'hui la marque Valeurs Parc concerne uniquement la viticulture, mais le Parc a pour ambition de développer la marque sur d'autres produits caractéristiques du territoire tels que la Pomme de Terre Primeurs des Sables et les Huitres Plates de l'Anse de Carteau. La marque concernant aussi les infrastructures touristiques, elle permet de valoriser les produits locaux par la collaboration avec les établissements de tourisme. De plus, le Parc est engagé dans le développement des circuits de proximité. C'est dans cet objectif que le Parc a ouvert sa « Maison des produits de Camargue » en juillet 2015. Ce magasin de producteurs, réalisé en éco construction à partir de balles de paille de riz, permet de renouer le lien entre producteurs camarguais et consommateurs du Pays d'Arles. (Actuellement fermé, il devrait rouvrir prochainement)

Le Parc de Camargue a aussi mené un projet de valorisation des produits agricoles en circuits courts de proximité, en partenariat avec le PETR du



Pays d'Arles et le Parc des Alpilles en 2012-2013 dans le but de créer du lien entre les producteurs locaux volontaires, de développer les circuits courts et d'ouvrir différents circuits de distribution : restauration scolaire, restauration hors domicile, marchés de plein vent, vente à la ferme, etc.

- Le Parc de Camargue bénéficie depuis 2012 de la mise en œuvre d'un Contrat de Delta, qui a pour objectif d'améliorer de façon concertée une gestion équilibrée des eaux superficielles et des milieux aquatiques dans le souci de préserver la ressource, les milieux naturels, et l'économie locale. Diverses actions pour la préservation de la ressource en eau, portées par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, ont été prévues dans le cadre de ce contrat de Delta : animation d'un bassin versant concerné par un fort enjeu de pollution par les produits phytosanitaires, animation d'un réseau DEPHY Riz et réalisation d'aires de lavage et de remplissage des cuves de phytosanitaires et engins agricoles, comprenant une mission d'accompagnement.

- Action de mise en valeur des « Savoirs écologiques paysans » : les Parcs naturels régionaux de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ont œuvrés ensemble, entre 2011 et 2016, à la rédaction d'un recueil des savoirs écologiques paysans au sein de leur territoire. Sur le territoire de la Camargue, ce recueil a permis de mettre en lumière des pratiques pertinentes à proposer pour la campagne des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques de 2015-2020, telles que le broyage et l'enfouissement des pailles de riz, la mise en place d'inter-culture, des techniques de gestion des mauvaises herbes limitant significativement l'usage de produits désherbant ainsi que le semis du riz à sec.

- Suite à ce travail de recensement des savoirs écologiques paysans des territoires des PNR, le Parc de Camargue et le Parc des Alpilles

ont mis en place un projet LEADER de soutien à l'agroécologie intitulé « Développement des pratiques agroécologiques », sur la période 2018-2020. Ce projet s'inscrit dans la continuité des réflexions et des expérimentations initiées dans chacun des Parcs (Programme « LIFE » des Alpilles, Contrat de Delta Camargue, projet interparcs sur les Savoirs Ecologiques Paysans, PAEC des deux Parcs). Il a eu pour objectif de favoriser le développement de pratiques agroécologiques - traditionnelles et innovantes - autour de quatre filières prioritaires : l'arboriculture, l'élevage en zone humide, les grandes cultures et le maraîchage. Soutenu par le programme LEADER du Pays d'Arles, il s'est traduit par un accompagnement de la profession agricole vers des pratiques agroenvironnementales par la réalisation de diagnostics, un suivi de pratiques et l'organisation de journées d'information et de sensibilisation.

- Le Parc accompagne le territoire dans la réimplantation de haies, pour leur intérêt paysager, agronomique, mais aussi leur rôle de corridors écologiques. Ainsi, le Parc distribue annuellement, depuis plus de 35 ans, des arbres aux habitants, dans le cadre d'une action de reboisement. Cette action est réalisée dans l'objectif de favoriser le développement de haies diversifiées, en espèce et en taille, afin de restaurer des corridors écologiques fonctionnels à l'échelle du delta, notamment en zone fluvio-lacustre. Aujourd'hui, le nombre d'arbres parvenus au stade adulte grâce à cette opération est estimé à plus de 50 000. Plus de 50% de ces arbres ont été destinés à la reconstitution de haies agricoles. Or, la présence de boisements a été identifiée comme dissuasive à la pose des flamants roses dans les rizières, vraisemblablement par manque de sécurité visuelle vis-à-vis des prédateurs potentiels, lors d'une étude menée par la Fondation de la Tour du Valat. C'est au printemps, durant la période de semis et la période de mise en eau des rizières, que les flamants roses créent de gros dégâts dans les rizières, en piétinant et en se nourrissant des semis. Ainsi, depuis 2017, le Parc accompagne la réimplantation de haies diversifiées en bordure de parcelles rizicoles dans l'objectif de lutter contre les incursions des flamants roses dans les rizières. Entre 2017 et 2019, 5 km de haies ont été implantés chez six exploitants volontaires, pour un total de 2780 plants de 20 espèces locales différentes. Ce projet va se poursuivre jusqu'en 2022, avec l'objectif d'implanter 6 km de haies supplémentaires, en appliquant une analyse multicritère pour l'implantation des linéaires en tenant compte des contraintes agronomiques et des enjeux liés à la biodiversité (corridors écologiques pour les chiroptères, évitement des secteurs favorables aux glaréoles à colliers).

➤ ACTEURS

Des producteurs de diverses filières sont présents sur le Parc, mais il manque encore à ce jour des liens entre les différents acteurs de l'alimentation. La demande pour une production locale s'affirme, mais les points de vente doivent encore se développer.

Des projets se développent dans ce sens. Comme précisé plus haut, le Parc a participé en 2012-2014 à un projet LEADER pour le développement et la valorisation des produits agricoles en circuits courts de proximité, co-porté avec le PNRA et le Pays d'Arles (chef de file).

Concernant le PNRC dont les exploitations sont formées sur de grandes surfaces et de grandes filières, le développement de la vente en circuits courts n'est pas adapté à toutes les exploitations. Le riz ne permet pas beaucoup la vente en direct (ou de manière anecdotique). Cependant, on note toutefois que pour des questions de rentabilité, les éleveurs de taureau en extensif se sont en partie tournés vers la vente directe, sans pour autant avoir bénéficié d'un appui global. Pareillement, des exploitations en maraîchage et en arboriculture, viticulture, restant à « taille humaine » ont également développé des circuits de commercialisation courts.

Ainsi, plusieurs systèmes de commercialisation coexistent sur le territoire du Delta du Rhône : circuits longs, circuits courts et vente directe.

Ces tendances mériteraient d'être confirmées par une enquête.

➤ ANALYSE

L'enjeu au niveau du Parc est d'arriver à faire le lien entre le bassin de production et le bassin de consommation (agglomérations voisines = Aix-Marseille ; Montpellier/Nîmes et Avignon). Il s'agit donc de parvenir à mutualiser les ressources dans le cadre du PAT.

Pour autant, les acteurs sont motivés et ont des attentes par rapport au PAT et au développement d'une alimentation plus locale sur le territoire. L'enjeu est donc d'arriver à créer une coordination entre acteurs, pour mettre en place une vraie dynamique de circuits courts.

► PETITS PLUS

Le Parc a su développer des produits locaux phares, comme le riz de Camargue IGP, et la viande de taureau AOP. Il accompagne actuellement deux viticulteurs dans le cadre de la marque Parc, et la marque est vouée à se développer dans les années à venir.

Il est aussi en lien direct avec la filière pêche qu'il accompagne dans ses démarches et dans leurs projets de développement à venir (pesca-tourisme...), tout comme auprès des conchyliculteurs qui souhaiteraient être bientôt « marqués Parc ».